

## Session du 17 octobre 2011

### AVIS

relatif au

#### **SCHEMA REGIONAL DE L'ECONOMIE ET DE L'EMPLOI DURABLES**

*présenté par M. Pierre KLEIN,  
au nom de la Commission n°3 "Economie – Emploi – Recherche – Innovation"*

*Entendues les interventions de MM. Hervé PILLAUD (FRSEA/CRJA), Jean-Marie MOREL (CRAJEP), Dominique DUCLOS (UNSA), Gildas TOUBLANC (environnement), Joseph MOREAU (CCIR), Philippe BOURDAUD (MEDEF), Mme Edith LENAIN (Chambre de métiers), M. Marc MARHADOUR (UNIFED),*

*Entendue l'intervention de M. Christophe CLERGEAU, Premier Vice-président du Conseil régional, en charge de l'économie, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,*

**95 votants.** Adopté par :

<b>Pour</b>	<b>81</b>
Contre	2
Abstentions	12

Le nouveau Schéma régional de l'économie et de l'emploi durables pour la période 2011 à 2016 est proposé pour une seconde lecture du Conseil économique social et environnemental après avoir fait l'objet d'un premier avis en date du 23 juin 2011. Cette version proposée comprend notamment les quatre annexes thématiques qui étaient en cours de finalisation en juin 2011.

Concernant les annexes thématiques :

### **1 TOURISME**

Le soutien régional aux acteurs de ce secteur est salué ainsi que la prise en compte des axes prioritaires que sont le nautisme côtier et fluvial, "la Loire à Vélo", le tourisme culturel et l'œnotourisme. Ces axes devront faire l'objet d'un suivi régulier, par la mise en place de fiches-actions et de tableaux de bord, ainsi que d'une hiérarchisation des programmations. D'autres axes sont à explorer comme le tourisme rural et le tourisme d'affaires...

Par ailleurs, la politique touristique régionale doit mettre l'accent sur le développement de tous ses territoires. Dans sa stratégie nationale et internationale, elle doit impulser une dynamique de partenariats interrégionaux plus innovante et diversifiée dépassant les limites administratives. Enfin, il s'agit de favoriser l'interactivité entre le tourisme, le sport et la culture dans des territoires de projet.

Malgré les plans de formation dans le secteur du tourisme, les besoins de main-d'œuvre demeurent importants. Il serait judicieux de connaître les parcours professionnels post-formation des personnes ayant suivi ces formations pour connaître les raisons liées aux difficultés de recrutement rencontrées par les acteurs régionaux.

L'effort régional pour développer le tourisme social doit être poursuivi afin de favoriser l'accès aux loisirs et au tourisme de l'ensemble des ligériens dans le cadre d'une stratégie transversale intégrant toutes les composantes sociales et toutes les structures touristiques (dont le secteur marchand).

## 2 ALIMENTATION ET AGRICULTURE

Cette annexe met en avant des orientations partagées avec le monde professionnel agricole et notamment sur la dynamique de filières, la dynamique de territoires, l'innovation et le développement à l'international.

- Concernant le "renforcement de l'agriculture sur le territoire", la définition des circuits alimentaires de proximité avec un seul intermédiaire est trop restrictive. Les filières agricoles plus longues avec quelques intermédiaires contribuent aussi au développement de l'approvisionnement des circuits alimentaires de la région. Par ailleurs, sur la perte du foncier, il est nécessaire de rappeler que la mission principale des SAFER est de préserver des terres pour l'installation d'exploitants agricoles.
- A propos de la "biodiversité au cœur de la politique agricole", il serait utile de déployer une opération régionale dans un but d'acquisition des connaissances, de démonstration et de diffusion à partir d'un réseau de plusieurs centaines d'exploitations agricoles. Ces exploitations pilotes contribueraient ainsi au diagnostic et à la mise au point d'un plan d'actions "biodiversité".
- Sur "favoriser l'évolution des pratiques dans l'agriculture conventionnelle", si l'innovation doit effectivement rester une priorité, il est nécessaire que la recherche s'appuie sur des équipements et des moyens humains dans la durée et que l'ensemble se développe dans la cohérence et la complémentarité.

## 3 ECONOMIE MARITIME

Deux points nécessitent d'être rappelés :

- la gestion des espaces naturels et l'équilibre délicat entre industrie et protection des milieux naturels doit faire l'objet de concertation permettant d'aboutir à des lignes d'action claires. A plusieurs reprises, il est souligné que l'espace disponible est limité (voire très limité dans le cas du grand port), avec des usages divers (pêche, ostréiculture, conchyliculture, éolien et espaces portuaires). Nous ne pourrions développer l'économie de notre estuaire qu'en recherchant cet équilibre. Il est nécessaire de trouver le juste milieu entre d'une part un développement à outrance sans tenir compte des enjeux environnementaux et d'autre part une sanctuarisation des espaces qui mettrait un terme au développement des activités et de l'emploi. Lors des assises de la Loire et de son estuaire, le Conseil économique social environnemental régional a appelé de ses vœux l'élaboration d'un schéma directeur.
- la place prépondérante de l'innovation est affirmée dans cette annexe thématique sur l'économie maritime : il est effectivement nécessaire que l'innovation irrigue tous les domaines et plus particulièrement ceux de la pêche (pour que les bateaux soient moins consommateurs en énergie), de la logistique, des énergies marines renouvelables ainsi que l'utilisation des micro-algues, des constructions navales et nautiques (l'implantation de l'institut de recherche technologique devrait fortement y contribuer).

La région des Pays de la Loire connaît un dynamisme économique, un tissu industriel vivant, une croissance démographique, des pôles de recherche et des écoles d'ingénieurs et d'un cadre de vie attractif. Nous devons mettre à profit ces atouts pour développer notre économie.

#### 4 ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Le texte de synthèse reprend en bonne partie les échanges en ateliers préparatoires qui ont précédé l'écriture du schéma régional pour l'économie et l'emploi durables. La dimension collective, l'innovation autre que technique, le dynamisme local pour l'emploi, le financement des entreprises de l'économie sociale et solidaire constituent des bases qu'il faut saluer.

Malgré tout il demeure des ambiguïtés dans le texte qu'il est nécessaire de gommer ou d'expliciter :

- le terme "entrepreneurs sociaux" indiquent de fait qu'il y en a d'autres qui ne le sont pas notamment parmi les TPE - PME quelles que soient leurs pratiques sociales. L'objet est notoirement insuffisant pour définir le profil social de l'entreprise. Aussi bien une structure de l'économie sociale et solidaire est-elle qualifiée comme telle par son statut et non seulement par l'utilité sociale de son objet.
- L'approche faite par la Région relative aux marchés publics oublie les dérives dangereuses que le Conseil économique social environnemental régional a observées dans les institutions d'Etat et les collectivités territoriales. Si la commande publique est bien comprise lorsqu'elle est relative à des biens matériels, lorsqu'elle s'adresse à des prestations liées à l'humain (formation, accompagnement, aide...) nous observons des commandes publiques où seul le mieux disant devrait être retenu parce qu'il offre une garantie quelles que soient les conditions d'exécution.
- Avec la place de plus en plus prégnante de l'environnement dans les choix, il est anormal de ne pas intégrer cette dimension dans toutes les réflexions. Pourquoi opposer la plus-value sociale et la viabilité économique (cf. page 50), et ensuite ajouter la dimension environnementale ? Nous voyons bien qu'il s'agit d'un nouveau concept global de développement intégrant les trois composantes, chacune pouvant concourir à la plus-value des deux autres ou au contraire l'impacter.
- Stigmatiser le monde associatif avec une seule logique de subventions est réducteur au regard de toutes les structures qui contractualisent avec l'Etat, les Régions, les départements, etc. pour des prestations définies, ou qui produisent des richesses tant au niveau social qu'environnemental. C'est la nécessité de répondre à des besoins de publics solvables ou non qui orientent les politiques publiques vers la pratique d'aides aux associations, il s'agit dans ce cas de rétributions pour services rendus avec obligation de résultats. De même c'est la volonté de créer du dynamisme économique ou de tenir compte de la crise qui conduit les collectivités territoriales à proposer des aides aux entreprises quel que soit leur statut. Peu importe la nature ou l'origine des ressources de la structure aidée (produits, prestations, subventions, dons), la logique économique s'impose à toutes.

#### CONCLUSION

**Le Schéma régional de l'économie et de l'emploi durables 2011-2016 fait des choix stratégiques ambitieux pour accompagner les entreprises vers une montée en gamme par la diffusion de la culture d'innovation et le soutien à l'internationalisation de l'économie ligérienne, tout en recherchant une meilleure coordination des acteurs et des dispositifs d'aide destinés aux entreprises et assurant un soutien des parcours professionnels des salariés. Hormis les remarques indiquées dans le présent avis, les déclinaisons opérationnelles de ce schéma se devront d'être à la hauteur de ces choix stratégiques.**